



**Procès-verbal de la 369<sup>e</sup> assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Collège de Bois-de-Boulogne, tenue le mercredi 30 novembre 2022, à 17 h 45, à Montréal**

---

1. Ouverture de l'assemblée, constatation du quorum

Me Bernard Allaire, vice-président du conseil d'administration, est désigné président d'assemblée en l'absence de la présidente du conseil, Mme Catherine Villemer.

Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum par le président d'assemblée Me Bernard Allaire à 17 h 46. L'assemblée est tenue au Collège, à l'Espace Hubert-Reeves, toutefois Mme Jalila El-Bahi se joint en mode virtuel.

Présences :	Mmes	Jalila El Bahi Isabelle Garneau Nadège Jean-Mardy Raphaëlle Lebrun Sophie Lorrain Ana Maria Mujica Faten Philippe Pascale Sirard
	MM.	Houssam Alaouie Bernard Allaire, président d'assemblée Sylvain Larocque Stéphane Lévesque Sébastien Piché Patrice Viau
Absences :	Mmes	Valérie Daigneault Céline El-Soueidi Catherine Villemer
Invités :	Mmes	Hélène Gingras, Directrice des services administratifs Christianne Kaddis, Directrice des ressources humaines
	MM.	Guillaume D'Amours, Directeur de la vie étudiante et de la réussite éducative Simon Delamarre, Directeur de la formation continue et des services aux entreprises
Secrétaire :	Mme	Anaïk Le Goff
Observatrices :	Mmes	Patricia Hanigan Johanne Vincent, adjointe à la direction générale

2. Adoption de l'ordre du jour
  1. Ouverture de l'assemblée
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. **Affaires institutionnelles**
    - 3.1 Rapport annuel 2021-2022 (DOC.,CA,369<sup>e</sup>,2022,2444) – *Adoption*
  4. Clôture

Sur proposition de Pascale Sirard, appuyée par Sébastien Piché, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### 3. **Affaires institutionnelles**

#### 3.1 Rapport annuel 2021-2022 (DOC.,CA,369<sup>e</sup>,2022,2444) – *Adoption*

Mme Pascale Sirard explique aux membres le contenu du rapport annuel, qui est basé sur des exigences ministérielles.

---

#### **Résolution n° 3540**

#### **Rapport annuel 2021-2022**

Attendu que selon l'article 27.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, le Collège doit faire un rapport annuel de ses activités à la ministre responsable de l'application de cette Loi;

Attendu que ce rapport doit faire état des résultats obtenus en regard des objectifs fixés dans le plan stratégique;

Sur proposition d'Ana Maria Mujica, appuyée par Sophie Lorrain, il est résolu à l'unanimité,

---

**d'adopter le rapport annuel 2021-2022 du Collège, tel qu'il paraît au document DOC.,CA,369<sup>e</sup>,2022,2444, et de le transmettre à la ministre de l'Enseignement supérieur, tel que prévu à la Loi.**

---

ADOPTÉE  
CA,369<sup>e</sup>,2022-11-30

### 4. Clôture

Sur proposition de Stéphane Lévesque, appuyée par Nadège Jean-Mardy, la clôture de l'assemblée est prononcée par le président d'assemblée à 18 h 53.

---

Anaïk Le Goff  
Secrétaire d'assemblée

---

Bernard Allaire  
Président d'assemblée

**ADOPTÉ**